10e ANNIVERSAIRE DE LA CHARTE POUR LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION NATIONALE

Le FLN veut faire du 29 septembre une fête nationale

Le FLN plaide pour la consécration du 29 septembre comme fête nationale alors que le RND préconise la constitutionnalisation des valeurs de la paix et de la réconciliation nationale.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - «Le 29 septembre devrait être institué journée nationale de la réconciliation», a soutenu, hier mardi, le président de l'APN, à l'occasion d'une journée parlementaire initiée par les groupes parlementaires du FLN et du RND avec comme titre générique «La paix, la réconciliation nationale et le développement en Algérie» en commémoration du 10e anniversaire de l'adoption par référendum populaire de la Charte pour la paix et réconciliation nationale. Mohamed-Larbi Ould-Khelifa plaidera également pour la «promotion de cet accomplissement, à l'extérieur de notre pays car la réconciliation constitue aujourd'hui, un exploit stratégique pour tous les Algériens et pour tous les partisans de la paix et de la sécurité dans le monde». La politique de paix et de réconciliation nationale a mené, poursuivra-t-il, «le pays à la stabilité, condition première du développement national avec une vision stratégique de développement durable qui lui a valu d'élever son niveau d'immunité, lui a permis de le hisser au niveau des indices internationaux de développement et renforcer la stabilité financière de son économie. L'Algérie est également devenue une référence en matière de paix et de réconciliation au regard des autres pays qui se sont inspirés de l'expérience algérienne en matière de stabilité et de stabilité».

Intervenant à son tour, le chef du groupe parlementaire du RND proposera de «constitutionnaliser les valeurs de la paix et de la réconciliation nationale, l'inclusion de la politique de la paix et de la réconciliation nationale dans les programmes scolaires officiels et la création d'un prix international de la paix et de la réconciliation nationale». Pour sa part, le président du groupe parlementaire du FLN propose la consécration de l'anniversaire de la paix et de la réconciliation nationale comme «fête nationale» et l'institution d'une «académie Abdelaziz Bouteflika pour la réconciliation nationale», un homme qui, selon lui, «mérite reconnaissance, révérence et les honneurs à l'intérieur et à l'extérieur du pays», estimant que la réconciliation nationale a permis «l'immunité du pays et la dignité pour les Algériens et les Algériennes». Ramdhane Taazibt soutiendra en marge de cette journée que son parti, le PT, a soutenu le projet de paix et de réconciliation nationale car, selon lui, ayant constitué en 2005, une «solution partielle» à la tragédie nationale. Et de revendiquer un «bilan» de cette option avec la prise en charge des familles des disparus qui ont besoin de faire le deuil et les victimes collatérales de la tragédie, les licenciés et ceux qui ont été touchés dans leurs biens. Ce qui nécessite, ajoutera-t-il, du «courage et de l'audace».

A noter qu'au moment où cette journée parlementaire se déroulait, des familles de disparus durant cette décennie noire tentaient de tenir un rassemblement à la place Audin. Sauf que les slogans entonnés, cette fois-ci, n'ont pas été du goût des agents de l'ordre qui n'ont pas hésité à disperser violemment les manifestants, les malmenant et interpellant certains d'entre eux.

M. K.

Photos : DR

Mohamed-Larbi Ould Khelifa.

MEETING DU FFS À TIZI-OUZOU

Nebbou et Laskri font l'apologie du Contrat de Rome

Outre les activités commémoratives à l'occasion de la célébration du 52e anniversaire de la proclamation de leur parti, un meeting populaire a été organisé, à Tizi-Ouzou, sur l'esplanade de l'ex-hôtel de ville, par les membres de la direction nationale, et les cadres de la fédération de Tizi-Ouzou du FFS.

Le premier secrétaire fédéral, le P/APW de Tizi-Ouzou, Mohamed Nebbou et Ali Laskri de la direction nationale se sont relayés pour dire leur fidélité au leader historique, Hocine Aït Ahmed, réitérant leur attachement aux luttes menées par le FFS depuis sa proclamation en 1963, pour l'instauration d'une alternative «à la dictature militaro-policière et du parti unique installée au lendemain de l'indépendance», dixit M. Nebbou qui rappellera que le FFS est toujours sur la même ligne de combat «pour un changement pacifique et démocratique du régime politique et la mise en place d'un Etat de droit», dira Nebbou qui donne une tonalité plus que jamais radicale et critique à son discours d'un parti qui semble revenir de sa longue quête d'un compromis «tactique» avec un pouvoir qui reste toujours attaché, aux yeux du premier secrétaire du parti fondé par Aït Ahmed, à ses tares quasi congénitales. Celles «d'un régime autoritaire, caractérisé par le monopole du pouvoir, le refus de toutes négociations, la corruption, l'exclusion et le recours à la force».

Pour le FFS, la réconciliation nationale telle que prônée par le pouvoir et qui a fait l'objet d'une célébration officielle en grande pompe, après sa dixième année de proclamation, est loin d'être la panacée à la crise multiforme que traverse le pays.

«La réconciliation nationale ne se décrète pas, elle ne s'impose pas», assène Nebbou qui proclame que le FFS «est la première force politique à avoir revendiqué une réconciliation nationale véritable entre les Algériens et leurs institutions ; la réconciliation nationale véritable ne peut se faire sans vérité et justice et sans l'édification d'un régime politique ouvert, d'une démocratie réelle, d'une justice indépendante et la mise en place d'institutions légitimes, fortes, crédibles», ajoutera le premier secrétaire du FFS qui s'est fait le défenseur acharné du contrat de Rome. Nebbou s'était indigné de la critique émise par un responsable d'une instance de promotion des droits de l'Homme dont il taira le nom contre les signataires de ce texte dont Aït Ahmed, A. Mehri du FLN et d'autres personnalités politiques nationales avec la participation de représentant du FIS dissous.

La même critique qui a suscité le courroux d'Ali Laskri qui a défendu, à son tour, la pertinence de la plateforme de San'Egidio contre l'option réconciliatrice du pouvoir qualifiée de «fausse» par Laskri qui dénie au régime et à ses tenants leur volonté d'instaurer une véritable réconciliation entre

les Algériens. «Ils ont décrété la réconciliation pour se protéger (…) ils sont responsables de tous les massacres, de l'assassinat des intellectuels et de la dégradation des ressources humaines et matérielles du pays», s'indignera Ali Laskri pour que la réconciliation entre les Algériens ne peut advenir qu'avec l'instauration d'une véritable démocratie. Réfutant l'idée émise par ce représentant de l'instance de promotion des droits de l'Homme selon laquelle le contrat de Rome allait livrer l'Algérie aux terroristes, M. Nebbou soutiendra

«le contrat national signé à Rome était une chance pour la paix comme l'étaient les Accords du 16 juin 1965, l'Appel de Londres de 1985, le Mémorandum adressé (par le FFS) en 2001 et notre projet de reconstruction d'un consens national», dira enfin le 1er secrétaire du parti fondé par Aït Ahmed qui met en garde contre les dangers qui menacent l'Algérie. Un pays qui est, selon lui, à la croisée des chemins et qui fait face à la crise sur les plans économique, politique, sécuritaire, social et culturel. D'autant plus, s'alarme l'orateur, que l'Algérie fait face à un environnement international périlleux. «Seul un consensus commun sur les options stratégiques qui engagent l'avenir de la nation est capable de mettre l'Algérie à l'abri des dangers», tente-t-il de rassurer.

S. A. M.

Photo : DR

Nebbou rappelle que le FFS est toujours sur la même ligne de combat.

LE NOUVEAU PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'ALGER INSTALLÉ HIER

Tayeb Louh plaide pour la réforme de son secteur

«Organiser des fuites ou faire des déclarations sur une affaire alors que celle-ci est toujours en instruction est formellement interdit. On ne l'acceptera plus jamais». Tayeb Louh est en colère. Il l'a ouvertement exprimé, hier, lors de son discours devant des magistrats et autres personnalités civiles et militaires, à l'occasion de l'installation du nouveau procureur général près la cour d'Alger, M. Brahmi Hachemi.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Le coup d'envoi de l'installation de nouveaux procureurs généraux a été donné hier depuis la cour d'Alger. Ainsi, Belkacem Zeghmati à la tête du parquet général près la cour depuis plus d'une dizaine d'années a été officiellement remplacé hier par M. Brahmi Hachemi. Ce dernier, dont le dernier poste en date était président de chambre au niveau de la Cour suprême, avait assuré la présidence de la Commission nationale de supervision de l'élection présidentielle (CNSEL). Jeudi prochain, le ministre de la Justice et Garde des sceaux présidera à l'installation des procureurs généraux, respectivement des cours de Sétif et Jijel. Hier, lors de son intervention, M. Tayeb Louh a procédé à l'évaluation de l'état du secteur de la justice, tout en mettant en exergue les dernières mesures introduites par son département et approuvé par les parlementaires des deux Chambres concernant les nouvelles dispositions contenues dans le code des procédures pénales. Ainsi et d'emblée, le ministre de la Justice et Garde des sceaux a indiqué que «les changements que connaît le secteur de la justice ces derniers temps rentrent dans le cadre des réformes engagées par le président de la République». C'est dans cette optique qu'il a évoqué les récentes procédures judiciaires dont l'entrée en vigueur est attendue à la fin de janvier 2016. En évoquant cette question, le ministre de la Justice et Garde des sceaux s'est adressé en premier lieu aux magistrats. Selon des sources proches de ce corps de la justice, les magistrats ont exprimé leur désaccord au sujet de certaines de ces dispositions, notamment celle relative à la citation directe. Et sur ce point précis, Tayeb Louh l'a explicitement reconnu et déclaré en indiquant que «nous avons dépourvu le magistrat de ses prérogatives pour les attribuer au président de séance». Il s'agit, selon lui, du principe de la citation directe, qui «inclut, pour la première fois, le droit du suspect à la visite de ses avocats pendant l'enquête préliminaire». «Je me demande si un ministre de la Justice issue de l'opposition oserait agir de la sorte», s'est exprimé fièrement Tayeb Louh. Et d'enchaîner : «La présomption d'inconséquence est quelque chose de sacrée et de consacrée et nous devons la respecter à tous les paliers de son intervention. A ce titre, je sais cette opportunité pour dire qu'aucune déclaration, encore moins un communiqué, ne doivent être faits tant que la justice n'a pas terminé son travail ou tant que l'affaire est en instruction. Il y a des procédures qu'on doit respecter. C'est cela le changement que nous avons introduit dans le cadre des réformes de la justice. Le parquet doit également réunir toutes les preuves avant de déférer le mis en cause devant le tribunal. Si on n'a pas de preuves, on n'a pas le droit d'accuser ou déférer devant les juridictions. Il est aussi important dorénavant de porter à l'attention du ministère public les lieux de détention.»

Des changements viendront également s'appliquer au niveau de la Cour suprême. Celle-ci connaîtra, selon la même source, une série de «réformes conformément au code de procédure civile et pénale visant à renforcer l'autorité judiciaire et garantir les droits individuels et collectifs».

Enfin, il termine en déclarant que «plus de 11 000 dossiers ont été traités dans le cadre de la Concorde civile et de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale». M. Louh a indiqué que «l'Algérie, qui souffrait durant les années 1990 d'une situation difficile, marquée par l'insécurité et la dette extérieure, jouit aujourd'hui de la sécurité et de la sérénité grâce à cette politique judicieuse, notamment la Charte pour la paix et la réconciliation nationale».

A. B.

Photo : NewPress

Tayeb Louh.